

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
31 décembre 2007  
Français  
Original: anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 octobre 2007, à 10 heures

*Président* : M. Saleh ..... (Liban)**Sommaire**

Point 59 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- c) Coopération Sud-Sud en faveur du développement (*suite*)

---

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission



En l'absence de M<sup>me</sup> Lintonen (Finlande), M. Saleh (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 59 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)**

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)** (A/62/188 et A/62/211)

**b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)** (A/62/73-E/2007/52, A/62/74-E/2007/54, A/62/211, A/62/253 et A/62/326)

**c) Coopération Sud-Sud en faveur du développement (suite)** (A/62/39 (Supplément n° 9), A/62/155, A/62/211 et A/62/295)

1. M<sup>me</sup> Silveira (Uruguay), parlant au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR), dit qu'il est important de continuer à accroître les échanges commerciaux entre les pays du Sud. Les pays du MERCOSUR ont intensifié leur coopération technique avec d'autres pays en développement, jouant ainsi un rôle important dans le renforcement des institutions de ces pays en vue d'un transfert rapide et efficace de compétences.

2. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont ceux qui ont le plus bénéficié de la coopération avec le MERCOSUR. Toutefois, les pays à revenu moyen représentent toujours près des deux tiers des pauvres dans le monde ; la coopération Sud-Sud offre d'énormes possibilités en vue de réduire l'écart entre les riches et les pauvres à l'intérieur des pays et d'éliminer la faim et la pauvreté grâce au transfert de compétences. Le MERCOSUR est disposé à partager l'expérience qu'il a acquise en matière d'élaboration de politiques nationales et à fournir une aide technique et technologique aux pays en développement.

3. La coopération Sud-Sud complète l'aide fournie par les pays développés aux pays en développement. Bien souvent, la coopération Sud-Sud est déduite de l'aide totale faute de disposer d'une définition universelle de la coopération Sud-Sud, notamment des conditions qui l'accompagnent, et des moyens de

mesurer son efficacité. Le programme de la coopération Sud-Sud doit être arrêté essentiellement par les pays du Sud.

4. Il convient de réexaminer les méthodes de travail du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et de son Bureau. La tenue d'une réunion tous les deux ans sans que le Comité ait un rôle défini à jouer entre les sessions ne suffit pas. Il est aussi de la plus haute importance d'analyser la mise en œuvre des décisions du Comité de haut niveau par les États Membres et l'Organisation. Les résultats de l'évaluation par le PNUD de la coopération Sud-Sud devraient être communiqués aux États Membres.

5. Les pays membres du MERCOSUR sont favorables à la proposition de l'Argentine visant à organiser une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud afin de faire le point de la mise en œuvre du Plan d'action en 2008.

6. M. Labbé (Chili) dit que sa délégation, qui attache une grande importance à l'examen triennal complet, a la certitude que toutes les parties concernées feront preuve de bonne volonté et de souplesse dans les délibérations de la Commission.

7. Les pays en développement doivent pouvoir mettre à profit les nouvelles tendances de la coopération technique. Si l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement a été un énorme pas en avant, ce plan a un besoin urgent d'être actualisé.

8. En tant que pays à revenu moyen, le Chili voit diminuer l'aide qu'il reçoit des pays développés au profit de pays en développement et éprouve donc plus de difficultés à consolider ses propres progrès. Il importe que la Commission examine la situation des pays à revenu moyen, qui ont toujours besoin de la coopération active des pays développés dans des domaines tels que la recherche, la science, la technologie et la spécialisation des travailleurs. Les pays à revenu moyen souffrent souvent d'une répartition inégale de la richesse, et comptent une forte proportion de pauvres. Si elle se prolonge, la situation actuelle risque de mettre en danger le développement de nombreux pays. La coopération Sud-Sud exige la participation active des entreprises et de la société civile.

9. La délégation chilienne espère qu'une décision sera prise à la session en cours en vue d'organiser une conférence internationale pour faire le point du Plan d'action de Buenos Aires de 1978.

10. **M. Baum** (Suisse) dit que, malgré les progrès réalisés dans les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement, la mise en œuvre de l'examen global triennal de 2004 est encore en retard. La Commission doit, à l'occasion de l'examen de 2007, inscrire le système opérationnel des Nations Unies dans le cadre plus large de la coopération au service du développement, et améliorer également son adaptabilité et son efficacité. La délégation suisse partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel les activités de développement de l'Organisation des Nations Unies doivent être menées avec souplesse et conformément aux besoins de développement des pays en développement ainsi qu'aux priorités et stratégies nationales de développement de ces pays. Parallèlement, les activités de développement doivent être fermement ancrées dans le caractère universel, indivisible et interdépendant des droits de l'homme.

11. L'imprévisibilité des ressources de base et une répartition des charges inégale ou inexistante entre les États Membres ont rendu l'Organisation excessivement vulnérable aux priorités à court terme des donateurs, affaiblissant ainsi l'autorité des différents mécanismes directeurs intergouvernementaux. Cette situation altère le rôle de l'Organisation et menace sa légitimité. La Suisse est donc favorable à de bonnes pratiques de donations multilatérales fondées sur la prévisibilité et la qualité du financement, les engagements pluriannuels, l'importance donnée aux contributions de base, enfin les accords entre États Membres sur le partage des charges. Les pays en développement appartenant à la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire, en particulier les contributeurs nets, feraient bien de participer à de telles initiatives.

12. L'Assemblée générale devrait entériner la définition du développement des capacités proposée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. S'agissant des mécanismes de coordination sectorielle, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies doivent élargir leur participation pour qu'elle soit à la mesure de leur engagement en faveur d'une réponse cohérente aux priorités nationales. Indépendamment de ces efforts, les gouvernements et les donateurs devraient veiller à ce que l'Organisation soit représentée d'office

afin que ses compétences techniques puissent influencer sur ces mécanismes de coordination des donateurs.

13. Tout en saluant les efforts réalisés au cours des trois dernières années en faveur de la prise en compte des sexospécificités et de l'autonomisation des femmes, l'orateur dit qu'une attention spéciale a maintenant besoin d'être accordée aux mécanismes institutionnels de responsabilisation.

14. De nouveaux efforts s'imposent pour mener à bien l'harmonisation des cycles de planification des institutions des Nations Unies en les alignant sur les instruments de programmation et les cycles de planification à l'échelon national. De trop nombreuses institutions spécialisées sont malheureusement toujours dans l'impossibilité de planifier leurs activités sur le terrain sur une base pluriannuelle, ce qui constitue un grave obstacle à l'aptitude de ces institutions à faire partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à apporter une contribution efficace. Les institutions spécialisées devraient déléguer plus de pouvoirs à leurs représentants dans les pays et utiliser une programmation pluriannuelle à l'échelon des pays.

15. Les préoccupations de caractère général que suscitent la viabilité environnementale et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités se trouveraient sensiblement apaisées si les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté correspondaient mieux aux besoins exprimés par les gouvernements et si le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies tiraient pleinement parti des capacités de l'Organisation, en particulier celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des pouvoirs publics dans les pays en développement.

16. Le coordonnateur résident pourrait améliorer la cohérence nationale à l'échelle du système et devrait être autorisé à parler et à agir au nom de l'équipe de pays des Nations Unies et à adresser ses messages aux échelons les plus élevés du gouvernement. Par ailleurs, le coordonnateur résident doit avoir plus de responsabilités dans le positionnement stratégique de l'Organisation, en étant notamment habilité à allouer des ressources à l'échelon national aux activités les plus hautement prioritaires, et à utiliser au mieux les capacités et les compétences techniques de l'équipe de pays et des centres régionaux de l'Organisation.

17. Il doit exister une nette séparation des tâches entre le coordonnateur résident et le directeur de pays du PNUD. Par ailleurs, le PNUD doit énergiquement faciliter l'accès des gouvernements à d'autres organismes du système en mesure de fournir des services qualifiés plutôt que de fournir lui-même ces services. Si la gestion du système des coordonnateurs résidents doit être fermement ancrée dans le PNUD, le coordonnateur résident ne devrait pas privilégier le PNUD.

18. **M. Bagrodia** (Inde) dit que l'examen triennal complet offre une excellente occasion d'évaluer les activités opérationnelles de développement et de formuler des recommandations appropriées au sujet de l'action que les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement devront mener à l'avenir. Le système a un besoin urgent de réformes en matière d'efficacité et d'efficience afin de pouvoir contribuer valablement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Le financement des organismes du système des Nations Unies qui s'occupent de développement est fondamental pour permettre à l'Organisation de mener une action efficace. Avec la diminution de l'APD, il est nécessaire de compenser de toute urgence le fort déficit des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le fait que la part des ressources de base dans l'ensemble des contributions reçues par le système des Nations Unies ne cesse de s'amenuiser est aussi préoccupante. La dépendance croissante à l'égard des moyens de financement complémentaires porte atteinte aux fonctions essentielles des organismes du système des Nations Unies qui s'occupent de développement. La prévisibilité et la fiabilité des moyens de financement en faveur du développement constituent un autre aspect important de la question. Malgré les progrès réalisés, les cadres de financement pluriannuels n'ont pas sensiblement amélioré la prévisibilité du financement. Les organismes de développement des Nations Unies ont besoin de ressources de base suffisantes. Par ailleurs, l'absence d'un système de recouvrement intégral des coûts donne à tort l'impression que la gestion des projets bénéficiant de moyens de financement complémentaires est plus efficace que celle des programmes ordinaires, ce qui à son tour porte préjudice à la capacité des organismes des Nations Unies axés sur le développement d'attirer des ressources de base sur le long terme.

20. Les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent de développement doivent s'attacher à renforcer leurs propres capacités, en plus de celles des pays en développement. Si l'idéal serait de former le personnel existant, le recrutement de nouveaux administrateurs ne doit pas nécessairement être évité.

21. La délégation indienne serait favorable à un plus large recours aux moyens d'exécution nationaux ainsi qu'aux compétences et aux institutions nationales. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement doivent aussi réaliser de grands efforts pour adapter leurs activités aux capacités financières et techniques dont disposent actuellement les gouvernements bénéficiaires et leurs institutions nationales. La gouvernance et la responsabilité des pays eux-mêmes doivent être prioritaires.

22. L'Inde s'intéresse depuis longtemps à la coopération Sud-Sud. Cette coopération et la coopération triangulaire n'ont pas seulement besoin d'un financement suffisant par les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement, mais aussi d'une plus large utilisation de l'expérience et des compétences concernant le Sud dans l'action actuellement menée par ces organismes. Des mesures destinées à appuyer la coopération Sud-Sud devraient être inscrites dans les programmes, les activités à l'échelon des pays et celles des bureaux de pays. La contribution des pays développés est aussi importante.

23. L'Inde est favorable au renforcement des capacités des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement à prendre en compte une perspective sexospécifique. Si la sensibilisation dans ce domaine est importante, la nécessité d'appuyer les efforts des pays en développement afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes l'est plus encore. Au sein de l'Organisation elle-même, il est inquiétant que le nombre de femmes aux postes les plus élevés, en particulier dans la catégorie des administrateurs, a sensiblement baissé, tout comme le nombre des coordonnatrices résidentes. Par ailleurs, la représentation féminine des pays en développement n'a pas été suffisamment analysée malgré l'importance que l'Assemblée générale a accordée à cette question dans sa résolution 59/250. Il importe également de s'intéresser à la transition de la phase des secours à la phase du développement, en particulier dans les périodes qui font suite à des catastrophes naturelles.

24. Les propositions visant à réformer les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent comporter des informations sur les économies réalisées grâce à la réforme, les répercussions sur les responsabilités des bureaux extérieurs dans l'établissement de rapports et l'amélioration ainsi obtenue en matière d'exécution. Par ailleurs, les propositions devraient permettre de répondre avec souplesse aux différents besoins des pays en développement et des pays qui sortent d'un conflit. La réforme en cours ainsi que les autres propositions de réforme, telles que celles présentées au nom de la cohérence à l'échelle du système, doivent démontrer leur utilité en fonction de ces critères.

25. **M<sup>me</sup> Teo** (Singapour) dit qu'une stratégie de réduction de la pauvreté qui ne s'appuie pas sur une croissance économique viable ne saurait réussir à long terme. C'est pourquoi une intensification de la coopération Sud-Sud ne peut que renforcer l'économie des pays en développement tandis que le démantèlement progressif des obstacles au commerce et aux investissements contribuera à prolonger ce processus. Singapour est un solide défenseur de la coopération Sud-Sud. Ayant bénéficié d'une aide peu après son accession à l'indépendance, le pays a depuis contribué à la formation de personnel venu de pays en développement, en partenariat avec des pays développés et des organisations internationales. Singapour considère que le niveau actuel de coopération pourrait encore être relevé.

26. **M<sup>me</sup> Zainul Abidin** (Malaisie) dit que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent conserver leur caractère volontaire et gratuit ainsi que leur neutralité et leur multilatéralisme. Un consensus politique devra donc être trouvé entre le monde développé et le monde en développement et les débats sur les questions de développement ne doivent pas être polarisés autour de considérations Nord-Sud.

27. L'examen triennal complet ne doit porter que sur les questions directement liées aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, et non sur les autres questions abordées dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Toutefois, la résolution relative à cet examen doit comporter une évaluation de la méthode adoptée dans le rapport de ce groupe intitulé « Unis dans l'action »

(A/61/583), ainsi que les enseignements tirés de cette méthode, compte tenu des particularités et priorités nationales. Ces conclusions pourraient ensuite être utilisées pour le processus d'examen à mi-parcours. Dans l'intervalle, ces observations devraient être communiquées au Conseil économique et social pour l'examen annuel à l'échelon ministériel et au forum de la coopération pour le développement.

28. La délégation malaisienne s'inquiète que l'accroissement des autres ressources dépasse largement celui des ressources de base, que le montant des ressources de base ait diminué proportionnellement au montant total des contributions reçues par le système des Nations Unies, et que l'ensemble des contributions au système des Nations Unies au titre des activités opérationnelles ait reculé en 2006. L'augmentation rapide des autres ressources risque de mettre en danger non seulement le caractère volontaire et gratuit des activités opérationnelles des Nations Unies, mais aussi leur neutralité et leur multilatéralisme. Étant donné que les ressources de base devraient augmenter rapidement pour éliminer cette menace, l'oratrice invite instamment les pays développés à renoncer à leur politique de croissance zéro pour ce qui est des contributions au budget ordinaire des institutions spécialisées mises en recouvrement. Cela permettrait au système des Nations Unies de mieux faire face aux nouveaux besoins des programmes des Nations Unies ainsi qu'aux plans et priorités nationaux.

29. Le Département des affaires économiques et sociales devrait poursuivre ses efforts pour mettre en place un système complet et viable de données financières et d'établissement de rapports. Des différences importantes existent entre la manière dont l'Organisation des Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définissent, classent et rendent compte des contributions au système des Nations Unies. La délégation malaisienne encourage donc les organisations à continuer à collaborer étroitement dans ce domaine. Lorsque leurs efforts d'harmonisation auront produit des résultats, leurs conclusions devraient faire l'objet de nouvelles délibérations au niveau intergouvernemental, et de décisions le cas échéant. Il importe que les gouvernements disposent d'une norme commune pour évaluer les niveaux de financement.

30. L'accroissement des flux de capitaux entre les pays en développement témoigne du nouveau dynamisme acquis par ces pays sur le marché mondial et d'une solide croissance économique dans les plus avancés d'entre eux. Toutefois, l'expansion de la coopération Sud-Sud pourrait être considérée comme se substituant à l'APD des pays en développement. De nouveaux travaux devront être faits pour comprendre la nature et la dynamique de la coopération Sud-Sud. En particulier, il importe de savoir si les statistiques des échanges commerciaux traduisent un renforcement général et/ou un élargissement des relations économiques entre les pays du Sud ou simplement un accroissement des échanges portant sur quelques rubriques importantes telles que les échanges de produits de base et le transit de marchandises vers le Nord. Il est également nécessaire d'évaluer l'efficacité des programmes de renforcement des capacités et de déterminer dans quelle mesure ils correspondent aux besoins des pays bénéficiaires. Une autre question concerne la manière dont la coopération triangulaire pourrait aller au-delà des limites du cadre conceptuel actuel et répondre valablement à l'asymétrie des rapports de force entre le monde développé et le monde en développement.

31. Il est également capital de garantir la clarté du cadre conceptuel sur lequel repose la coopération Sud-Sud. A cette fin, la coopération Sud-Sud doit être placée sous l'impulsion des pays du Sud et ne pas être considérée comme un substitut de la coopération Nord-Sud ; elle ne doit pas être analysée et évaluée au moyen des mêmes normes que celles qui s'appliquent aux relations Nord-Sud ; enfin, les contributions financières provenant des pays en développement les plus avancés ne doivent pas être considérées comme faisant partie de l'APD.

32. **M. Al-Hababi** (Qatar) déclare que le plein engagement de l'Organisation des Nations Unies est indispensable pour lui permettre de s'acquitter du rôle qui lui a été confié dans le Document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à renforcer l'efficacité et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies et du suivi de ce Document final. Tout aussi indispensable est l'engagement de l'Organisation des Nations Unies de mettre pleinement en œuvre, en consultation avec les États Membres, la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen complet de ses activités opérationnelles de développement, qui

définit clairement des directives pour la suite des progrès à réaliser dans ce domaine.

33. L'examen actuel devrait permettre de définir les obstacles rencontrés et les causes de toute insuffisance constatée dans la mise en œuvre, et permettre également de déterminer les responsabilités et les mesures nécessaires pour rattraper le retard. Les nouvelles propositions faites par le Secrétaire général afin de renforcer la gestion, la coordination et la cohérence des activités opérationnelles des Nations Unies devraient aussi être examinées en tenant dûment compte de l'intégrité et des mandats respectifs des organismes des Nations Unies. La programmation pourrait par ailleurs être améliorée en faisant usage des avantages relatifs de chaque organisme et en coordonnant l'action de tous.

34. L'aide au développement fournie par le système des Nations Unies devrait être universelle, impartiale, multilatérale et adaptée aux besoins des pays en développement. L'organisation et la planification à l'échelon des pays devraient être fondées sur les programmes nationaux de développement et axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et toutes autres cibles convenues inscrites dans les stratégies nationales. Le financement devrait aussi être approprié et suffisamment régulier pour pouvoir être mobilisé à des fins d'aide au développement, même s'il importe d'envisager parallèlement de nouveaux mécanismes de financement. En dernier lieu, compte tenu du caractère complexe des opérations de développement, les organismes des Nations Unies qui ne sont pas représentés dans les pays devraient participer à la direction du processus de réforme afin que le meilleur parti possible puisse être tiré de la diversité des compétences disponibles au sein de l'Organisation.

35. **M<sup>me</sup> Gustava** (Mozambique) dit que la Commission devrait profiter de l'occasion qu'offre l'examen triennal complet pour envisager le meilleur moyen de réformer l'action du système des Nations Unies et d'améliorer l'exécution des activités opérationnelles à l'échelon des pays. Les activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies contribuent de façon capitale à répondre aux besoins des pays en développement à travers le monde. Il faut donc s'employer plus activement à améliorer la capacité du système des Nations Unies d'aider les efforts réalisés par les pays en développement pour mettre en œuvre leurs

programmes nationaux de développement et leurs stratégies de réduction de la pauvreté et pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Le Mozambique entretient de solides relations de partenariat avec le système des Nations Unies à l'échelon national. En vérité, depuis 1998, le système des Nations a pris des mesures au Mozambique afin d'améliorer la coordination du système avec les stratégies nationales, en particulier par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Gouvernement mozambicain remercie le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système créé par le Secrétaire général de son rapport et des recommandations qu'il contient. Ce rapport a apporté une contribution précieuse à la mise en place d'un système des Nations Unies plus solide et plus cohérent et susceptible d'assumer plus complètement et efficacement un rôle de partenaire de développement à l'échelon des pays.

37. Le Gouvernement mozambicain s'est porté volontaire pour être l'un des premiers huit pays pilotes du programme « Un système des Nations Unies », qui vise à garantir plus de cohérence et d'efficacité aux efforts de développement du système des Nations Unies à l'échelon des pays. Des mécanismes ont été mis en place pour faire avancer ce processus pilote au Mozambique à partir de l'expérience acquise dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un comité directeur sera créé sous peu afin de surveiller et de suivre ce processus.

38. Un programme commun pour les institutions spécialisées et non spécialisées résidentes et non résidentes susceptibles de jouer un rôle dans le processus de développement au Mozambique, en particulier celles qui ne font pas partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sera établi. Avec l'appui du Gouvernement mozambicain, la famille des Nations Unies créera un bureau commun des Nations Unies au Mozambique. La principale difficulté consiste à harmoniser les procédures et les dépenses administratives entre les institutions, fonds et programmes des Nations Unies afin de réduire les coûts. Le processus pilote devrait optimiser les résultats en matière de développement et minimiser les coûts de transaction, tout en garantissant la gouvernance et la responsabilité du Gouvernement dans les domaines de la planification et de la gestion ainsi que dans le

domaine opérationnel aux niveaux national et local. Le renforcement du rôle du coordonnateur résident contribuera à produire des résultats tangibles. Par ailleurs, les enseignements tirés du processus pilote seront intégrés au processus gouvernemental et aux décisions de l'Assemblée générale. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager les échanges de données d'expérience entre les pays pilotes du programme « Un système des Nations Unies ».

39. **M<sup>me</sup> McLennan** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays est un solide défenseur des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et fermement décidé à améliorer l'efficacité du développement. L'Organisation des Nations Unies doit s'employer à maintenir sa pertinence en s'adaptant en permanence à un monde en évolution rapide et en continuant à produire des résultats tangibles sur le terrain.

40. La maîtrise du processus par les pays eux-mêmes est un élément capital de toutes les activités de développement. Les fonds et programmes ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies devraient de plus en plus aligner leur action sur les priorités et plans nationaux des pays en développement et utiliser dans toute la mesure du possible les compétences nationales de ces pays. S'il est vrai que le système des Nations Unies a les compétences et les connaissances techniques pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de développement des capacités, ces besoins devraient être spécifiés et faire l'objet de demandes de la part des pays en développement qui sont ses partenaires.

41. L'efficacité d'ensemble des initiatives de développement ne pourra être améliorée que grâce au renforcement des efforts de coordination. La délégation néo-zélandaise souhaite que le système des Nations Unies améliore sa coordination interne ainsi que la coordination avec ses partenaires de développement, y compris les institutions de Bretton Woods, les donateurs, le secteur privé et la société civile. Cette délégation encourage donc les équipes de pays des Nations Unies à poursuivre, lorsque les circonstances s'y prêtent, l'initiative « Unis dans l'action ».

42. Étant donné que la direction joue un rôle capital dans l'amélioration de la coordination à l'échelle des pays, le système des coordonnateurs résidents devrait être renforcé comme de besoin, qu'il s'agisse

d'autorité, de responsabilité, de ressources, de cadre de suivi et de mécanisme de règlement des différends.

43. La délégation néo-zélandaise souscrit sans réserve à la nécessité d'améliorer la qualité de l'aide et souhaite également voir la mise en place d'un système opérationnel efficace qui offre un bon rapport qualité/prix sur le terrain. Étant donné qu'il est indispensable que les moyens de financement soient plus prévisibles et fiables, le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources est préoccupant. La délégation néo-zélandaise est favorable à des contributions pluriannuelles souples et non affectées à des fins spéciales.

44. Les droits de l'homme occupent une place centrale dans toutes les politiques de développement, et les droits de l'homme et libertés fondamentales sont menacés partout où existe la pauvreté. L'aide au développement en particulier doit porter sur les droits des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. La Nouvelle-Zélande est fermement attachée à l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans tous les aspects de l'action du système des Nations Unies, principes qui devraient de plus en plus inspirer les activités opérationnelles de toutes les institutions des Nations Unies.

45. La délégation néo-zélandaise attache de l'importance aux délibérations qui concluront l'examen triennal complet lors de la session en cours. A cette fin, elle se tient prête à collaborer de manière constructive avec la Commission.

46. **M. Liu Zhenmin** (Chine) déclare que les efforts réalisés au cours des trois années précédentes en vue de mettre en oeuvre la résolution 59/250 de l'Assemblée générale et le suivi du Document final du Sommet mondial de 2005 ont donné des résultats très clairs : les activités d'aide sont mieux adaptées aux stratégies nationales de développement et aux objectifs du Millénaire pour le développement ; le coût de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance a été réduit ; et enfin les efforts de gestion et de mise en commun des connaissances des fonds et des programmes ont été renforcés. Toutefois, un certain nombre d'insuffisances persistent au sein des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement, notamment un déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, l'absence de planification et de coordination dans le renforcement des capacités à l'échelle nationale, et

enfin le rôle insuffisant des gouvernements bénéficiaires dans la coordination de la planification et de la fourniture de l'aide.

47. La délégation chinoise espère que les pays développés honoreront leurs engagements afin que la cible de 0,7 % du revenu national brut pour l'APD puisse être atteinte sans tarder. Cette délégation est aussi favorable à l'adoption de calendriers et à la mise en place de mécanismes de suivi pour la réalisation des cibles de l'APD à partir des dates butoirs fixées pour les objectifs du Millénaire pour le développement.

48. Des ressources de base suffisantes, fiables et prévisibles garantissent une application efficace du principe de la maîtrise par les pays eux-mêmes. Au cours des dernières années, la part des ressources de base dans l'ensemble des ressources a diminué dans la plupart des programmes, fonds et institutions des Nations Unies. Ce repli pourrait aisément compromettre le caractère multilatéral, neutre et gratuit de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies, aboutir à une concurrence accrue pour les autres ressources et accroître le coût de la gestion des fonds. La délégation chinoise partage pleinement les observations formulées à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général. Les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies qui s'occupent de développement doivent rechercher de toute urgence des méthodes novatrices qui permettront d'améliorer la structure du financement en augmentant la part des ressources de base. Parallèlement, des efforts devraient être réalisés afin de minimiser les incidences négatives des autres ressources en renforçant la coordination et la planification et en utilisant avec souplesse les divers instruments de coordination des politiques.

49. La réforme des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devrait permettre au système de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires d'une manière intégrée et souple. Cette réforme devrait garantir l'appropriation et la responsabilisation par les pays bénéficiaires et obtenir l'agrément et la participation des gouvernements de ces pays, sans conditions ou modèles fixes. Par ailleurs, les économies réalisées grâce à la réforme devraient être réinvesties dans des programmes d'aide. Il conviendrait aussi de s'intéresser à la question de la responsabilisation à l'occasion du renforcement du système des coordonnateurs résidents.



50. Le renforcement des capacités nationales devrait être intégré à l'action des organismes qui s'occupent de développement, et cela d'une manière plus ciblée, l'accent étant placé tout particulièrement sur l'emploi d'un plus grand nombre d'experts venus des pays bénéficiaires, qui seraient aidés à avoir accès aux techniques de pointe. Par ailleurs, des programmes de renforcement des capacités réalisables et viables devraient être formulés en tenant compte des besoins spécifiques et des moyens de mise en œuvre des pays bénéficiaires.

51. La diversité croissante observée dans les pays en développement crée d'énormes possibilités dans la coopération Sud-Sud et il est indispensable d'étudier de nouveaux moyens de tirer plus largement parti des complémentarités économiques des pays en développement. De même, il faudrait créer un environnement porteur pour la coopération Sud-Sud en résolvant les problèmes pratiques résultant de garanties financières insuffisantes ainsi que de mécanismes de coordination et de gestion inefficaces. L'Organisation des Nations Unies devrait définir les domaines prioritaires de la coopération Sud-Sud et élaborer des plans d'action stratégiques novateurs à l'intention des pays en développement. Des efforts devraient être faits afin d'améliorer la capacité des mécanismes et organes concernés des Nations Unies en matière de coopération Sud-Sud, notamment sous forme de mesures pratiques visant à élargir le rôle du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et celui du Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud. Des mesures concrètes devraient aussi être prises pour résoudre le problème de l'insuffisance des ressources financières affectées à la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies. La délégation chinoise se félicite du financement de la coopération Sud-Sud fournie par des pays développés sous forme de coopération triangulaire. La Chine a toujours participé activement à la coopération Sud-Sud et serait disposée à s'associer aux efforts d'autres pays en développement afin de développer encore cette forme de coopération à l'avenir.

52. **M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) dit que les recommandations du Sommet mondial de 2005 en faveur d'un renforcement de la cohérence à l'échelle du système devraient faire partie de l'examen triennal complet de 2007. En outre, bon nombre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies concernent cet examen et

devraient être analysées. L'aide au développement doit être sensiblement accrue pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints d'ici 2015. Les donateurs doivent respecter leurs engagements, y compris ceux qui figurent dans le Consensus de Monterrey. La Norvège est disposée à le faire en essayant de consacrer 1 % du revenu national brut à l'APD.

53. Le volume, la qualité et la prévisibilité de l'aide au développement fournie par le système des Nations Unies sont des questions fondamentales. Il convient de remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Des incitations doivent être trouvées afin de rediriger l'APD vers un financement de base et des engagements pluriannuels prévisibles. Un système des Nations Unies efficace et responsable attirerait des ressources de base et les organismes des Nations Unies doivent éviter d'agir de façon fragmentaire et d'entrer en concurrence pour les ressources disponibles. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide devrait être intégrée au système des Nations Unies en entrant dans la portée de cet examen.

54. En tant que pays donateur, la Norvège ne peut défendre l'engagement des ressources insuffisantes affectées au développement dans un système que les gouvernements hôtes jugent inutilement compliqué ; trop de ressources sont consacrées à des frais généraux d'administration au lieu de l'être à des activités programmatiques. Les négociations dont fait l'objet la résolution sur l'examen triennal complet devraient viser à garantir que le système des Nations Unies demeure un interlocuteur efficace dans le domaine du développement. Le système des coordonnateurs résidents revêt une importance capitale pour garantir la cohérence et l'adaptabilité de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon des pays et le coordonnateur résident doit être considéré comme représentant l'ensemble du système des Nations Unies. La délégation norvégienne constate avec satisfaction les progrès accomplis en vue d'adopter des critères de résultats à l'échelle du système et de créer un cadre de responsabilisation pour les coordonnateurs résidents. Une appropriation accrue de l'ensemble du système, le recrutement de coordonnateurs résidents auprès d'autres institutions et une séparation nette entre la coordination et les opérations du PNUD sont indispensables pour renforcer la légitimité du coordonnateur résident. La Norvège est favorable au

renforcement du système des coordonnateurs résidents, qui se verraient accorder le pouvoir, les ressources et les responsabilités voulus avec un cadre commun de gestion, de programmation et de suivi.

55. Les États Membres ont la responsabilité de garantir une gestion intergouvernementale efficace, adaptée aux exigences nationales et qui favorise l'appropriation par les pays eux-mêmes. La Norvège se félicite des efforts entrepris par les fonds et les programmes ainsi que par les institutions spécialisées au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin de faciliter la coopération et la cohérence à l'échelon national. Ce conseil devrait continuer à harmoniser les pratiques et à éliminer les blocages structurels. Certaines questions doivent toutefois être examinées à l'échelon intergouvernemental. Des mesures destinées à y faire face devraient être examinées au cours des négociations liées à l'examen triennal. Les institutions des Nations Unies devraient mettre en œuvre les recommandations formulées à l'occasion de l'examen de 2004 au sujet de la prise en compte de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes. Elles devraient s'employer à adopter des propositions concrètes comme la budgétisation soucieuse de la parité des sexes, le suivi des affectations de crédits, la mise à profit des enseignements tirés de l'expérience, la mise en commun des pratiques optimales et l'adoption de critères de suivi et de résultats. Le coordonnateur résident devrait veiller à ce que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes soient intégrées aux activités de l'Organisation à l'échelon des pays.

56. Une conception du développement axée sur les droits de l'homme renforcerait les capacités nationales de mise en œuvre des normes internationales en matière de droits de l'homme. Le rôle du système des Nations Unies dans leur application au niveau national devrait être défini par le biais d'accords avec des partenaires nationaux, conformément aux mandats établis. La protection de l'environnement fait aussi partie intégrante du développement durable et devrait être reconnue en tant que telle dans l'examen triennal.

57. Les situations après conflit nécessitent une action concertée et rapide. L'Organisation des Nations Unies doit élaborer un ensemble cohérent et efficace de mesures qui viendraient appuyer les efforts nationaux et qui seraient prises en collaboration avec les partenaires. Les utilitaires communs tels que la

méthode d'évaluation des besoins en situation post-confliktuelle marquent un progrès qu'il convient de saluer, et l'Organisation des Nations Unies devrait renforcer son partenariat avec d'autres interlocuteurs tels que la Banque mondiale à cet égard. De nouveaux efforts s'imposent pour préciser la coordination, la division du travail, la direction, l'enchaînement et l'ordre des priorités. Il est également nécessaire de trouver une formule souple de financement pour le début de la période de relèvement. Plus d'attention devrait être accordée à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des conflits après une crise et il conviendrait de s'intéresser de plus près à la prévention en général.

58. Le suivi et l'évaluation devraient continuer à s'améliorer et tous les organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter les normes du Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation. Les organismes des Nations Unies devraient faire une plus large place à la gestion axée sur les résultats dans la planification des programmes et des projets afin de faciliter l'évaluation des résultats sur le terrain. Un mécanisme devrait être mis en place pour assurer le suivi du prochain examen, notamment par le biais de cibles à atteindre dans certains délais et de repères bien définis.

59. **M. Amorós Núñez** (Cuba) dit que les divers fonds, programmes et organismes des Nations Unies devraient conserver leur identité distincte, compte tenu des forces qu'ils ont acquises au fil des années. Le Gouvernement cubain n'est pas favorable à l'adoption de cadres communs de gestion ou de programmation sur le terrain. Les débats à l'Assemblée générale dont font l'objet les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système devraient se poursuivre dans le cadre qui a déjà été convenu, en maintenant une vue globale des recommandations du Groupe de haut niveau, ainsi que l'ont proposé le Groupe des 77 et les pays non alignés.

60. Les activités opérationnelles devraient tenir compte des politiques nationales et des priorités de développement, en respectant les mandats fixés par les États Membres. Cuba s'inquiète de la place croissante accordée par le PNUD aux activités qui ne sont pas directement liées au développement économique et social. Le PNUD ne devrait pas participer à des tâches qui ont été confiées à d'autres institutions du système.

61. La délégation cubaine s'inquiète également de l'accroissement des ressources supplémentaires affectées à des situations d'urgence et à des questions jugées importantes par les donateurs, alors que les ressources de base ou les ressources ordinaires se raréfient. Une aide humanitaire devrait être fournie avec l'assentiment du pays concerné, mais non au détriment de l'objectif principal des fonds et programmes de l'Organisation. Les pays donateurs devraient fournir les ressources de base nécessaires pour mener les activités opérationnelles d'une manière suivie, stable et prévisible et, en particulier, sans les assortir de conditions. Les autres ressources ne devraient jamais être considérées comme pouvant se substituer aux ressources de base. Des fonds spécifiques doivent être affectés à la coopération Sud-Sud, notamment à la coopération technique et économique entre pays en développement. Toutefois, la coopération Sud-Sud ne devrait pas se substituer à la coopération Nord-Sud et ne devrait pas empiéter sur les ressources insuffisantes actuellement allouées aux activités opérationnelles.

62. **M. Kumar** (Népal) dit que les activités opérationnelles de développement devraient aller dans le sens des priorités locales du développement, une plus large place étant accordée au renforcement des capacités techniques à ce niveau. La viabilité du renforcement des capacités est subordonnée à la pleine appropriation et responsabilisation des activités de développement par les pays. Le système des coordonnateurs résidents devrait être rendu plus efficace et responsable. Il importe également de respecter les habitudes sociales et les sensibilités culturelles de la population locale. L'examen triennal complet devrait être axé sur le renforcement d'une collaboration constructive et de grande ampleur en faveur du développement, reposant sur un financement suffisant et prévisible. A long terme, l'efficacité opérationnelle, la viabilité et la productivité pourraient être obtenues en réinvestissant dans l'infrastructure du développement, en renforçant les institutions économiques et en mettant en place une base technologique viable.

63. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement pourraient contribuer à accélérer et à élargir la coopération Sud-Sud, notamment par le biais de la coopération triangulaire. Une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui marquerait le trentième anniversaire du Plan d'action

de Buenos Aires offrirait une excellente occasion d'élargir la base de la coopération Sud-Sud.

64. **M. Rees** (États-Unis d'Amérique) dit que l'Organisation des Nations Unies devrait concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités. Compte tenu du Document issu du Sommet mondial, la première priorité devrait consister à aider les pays à mettre en place et à renforcer des institutions démocratiques afin de promouvoir la bonne gouvernance en tant que fondement du développement et de garantir l'efficacité de l'aide à long terme. Les États Membres ne devraient négliger aucun effort pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans la Déclaration du Millénaire. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement devraient, chaque fois que possible, s'employer tout particulièrement à aider les pays qui en ont le plus besoin. Il conviendrait de consacrer un effort de coopération particulier à l'Afrique subsaharienne.

65. Les États Membres doivent s'employer à mieux coordonner les activités de développement. Dans la perspective de la proposition intitulée « Un système des Nations Unies », plusieurs pays se sont portés volontaires pour travailler avec l'Organisation à l'exécution de programmes pilotes nationaux conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système. Les principales parties prenantes, au nombre desquelles figurent les pays eux-mêmes, les institutions concernées, le Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation et les commissions régionales, devraient jouer un rôle important dans un processus rigoureux d'évaluation. La résolution de la Commission relative à l'examen triennal devrait porter plus particulièrement sur les résultats afin de réunir les questions de fond et de méthode pour donner une idée cohérente du développement. Cette résolution devrait spécifier clairement les objectifs de l'Organisation et les résultats escomptés. Elle devrait aussi indiquer clairement que pour que les organismes puissent appliquer une politique axée sur les résultats, leurs ressources devraient être liées à l'exécution des programmes.

66. **M<sup>me</sup> Mills** (Jamaïque) dit qu'il est indispensable d'évaluer convenablement l'impact et l'efficacité de la participation de l'ONU aux plans et stratégies nationaux de développement afin de permettre aux pays en développement de mesurer leurs propres progrès dans la réalisation des buts et objectifs

nationaux. Le développement des capacités pourrait être facilité par une plus large utilisation des compétences à l'échelon national, conformément à l'objectif d'appropriation et de responsabilisation nationales. En maintenant cette orientation, on accroîtrait sensiblement la possibilité de réduire les coûts de transaction.

67. Il est indispensable que les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement disposent de ressources de base prévisibles, stables et à long terme pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités dans le domaine des activités opérationnelles de développement. L'amenuisement des ressources de base par rapport aux autres ressources est préoccupant. La Jamaïque reconnaît avec le Secrétaire général que la dépendance à l'égard des autres ressources risque également de modifier la conception du rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que partenaire fiable des gouvernements nationaux. La délégation jamaïcaine invite instamment les États Membres, en particulier les pays donateurs, à augmenter leurs contributions non affectées à des fins spéciales, compte tenu de la nécessité d'un accroissement substantiel et durable du financement des activités opérationnelles de développement. La Jamaïque s'associe également à l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général (A/62/253) en faveur de l'amélioration de la couverture, de la ponctualité, de la qualité et de la comparabilité des données et des rapports financiers sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

68. L'examen triennal complet ne devrait pas être précédé ou remplacé par tout autre processus, à moins que l'Assemblée générale n'en décide ainsi. Les cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies devraient être pleinement alignés sur le cycle d'examen afin d'éviter des complications inutiles lors des débats au sein des différentes structures de gestion. Une plus large collaboration devrait s'instaurer entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement et la Commission de consolidation de la paix afin de garantir la réalisation des objectifs à long terme des pays qui sortent d'un conflit en matière de relèvement socioéconomique et de développement. La coopération et la coordination avec les institutions de Bretton Woods devraient être renforcées en matière d'aide au développement, conformément aux priorités des pays bénéficiaires. La délégation jamaïcaine s'inquiète de la

tendance du système des Nations Unies à adopter les mêmes méthodes pour venir en aide aux pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits. Il ne faudrait pas tenter de minorer les problèmes rencontrés par les pays qui se trouvent dans ces situations en répondant de la même manière à des situations très différentes.

69. Une attention spéciale devrait être accordée à la coordination à l'échelon national des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement. La Jamaïque s'inquiète du risque de dilution de la composante développement de l'aide fournie par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies au profit du renforcement des mécanismes de coordination sur le terrain. Les efforts visant à garantir la cohérence à l'échelle du système devraient être concentrés sur la manière d'améliorer et d'optimiser les mécanismes existants afin d'éviter les doubles emplois inutiles. Les directives du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays se sont révélés particulièrement utiles pour améliorer la coopération et la coordination sur le terrain. Il est impératif de traiter avec soin des questions de cohérence afin de veiller à ne pas compromettre l'efficacité globale des activités opérationnelles de développement.

70. L'examen devrait dégager de nouvelles directives sur la manière optimale dont les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement pourraient contribuer au renforcement de la coopération Sud-Sud en tant qu'élément complémentaire de la coopération internationale au service du développement. L'intérêt que la Commission attache aux pays les plus défavorisés et vulnérables ne devrait pas faire perdre de vue le fait que tous les pays en développement ont besoin de l'appui et de l'aide de tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement. La place accordée au développement socioéconomique devrait tenir compte des graves disparités qui persistent à l'intérieur même des pays et entre les régions.

71. **M. Tarragô** (Brésil) dit que l'expérience du Brésil a été marquée par un certain nombre de mesures de coopération Sud-Sud dans différents domaines, dont l'agriculture, l'administration fiscale, la lutte contre le VIH/sida, les biocarburants et le sport, et dans différentes régions. Cet échange fructueux de connaissances et de données d'expérience a été favorisé par les liens culturels, historiques,

géographiques et politiques que le Brésil entretient avec un grand nombre de pays.

72. Sur le plan bilatéral, la coopération technique du Brésil vise à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et se présente sous la forme d'un partage des données d'expérience et des connaissances grâce à l'envoi de consultants et de spécialistes, à la promotion de cours de formation, au renforcement des compétences professionnelles et aux dons de matériel. Si cette coopération vise plus particulièrement les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, elle s'enrichit également de la coopération avec d'autres pays à revenu moyen. A cet égard, le Brésil est prêt à créer des partenariats avec d'autres pays du Sud, y compris par le biais d'initiatives triangulaires. Le Gouvernement brésilien a récemment conclu des accords de coopération avec l'Angola, le Burkina Faso et le Congo.

73. Sur le plan multilatéral, le Fonds Inde-Brsil-Afrique du Sud aide à la mise en œuvre d'un projet de développement agricole en Guinée-Bissau ainsi que d'un projet de collecte des déchets solides en Haïti et, en collaboration avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, cherche à trouver de nouveaux modèles pour la présentation, la conception, l'administration et le suivi des projets. Un aspect central de cette action concerne une meilleure gestion du budget grâce à des méthodes plus économiques de recruter des consultants étrangers. Le Brésil souhaite poursuivre sa coopération fructueuse avec les institutions multilatérales dans des pays tiers pour la mise en œuvre de projets conjoints. En décembre 2004, le Brésil et la Banque mondiale ont signé le premier contrat entre une institution financière internationale et un pays en développement en vue de cofinancer un projet dans un autre pays en développement.

74. En dernier lieu, la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud imprimera un nouvel élan aux efforts internationaux destinés à définir les limites et les modalités de cette coopération. A cet égard, la délégation brésilienne remercie l'Argentine d'avoir offert d'accueillir cette conférence.

75. **M. Punkrasin** (Thaïlande) estime que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doivent répondre aux besoins de développement des pays en développement d'une

manière souple et cohérente qui corresponde aux stratégies et aux priorités nationales de développement de ces pays. Il souligne également l'importance de l'efficacité de l'aide, d'une gestion axée sur les résultats et de la responsabilisation, de la manière proposée dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, mais aussi de la coordination et de l'harmonisation de l'aide fournie par le système des Nations Unies avec d'autres formes d'aide au développement. L'idée à la base du programme « Un système des Nations Unies » pourrait être mise en œuvre non pas dans sa structure, mais dans ce que le système pourrait fournir aux pays bénéficiaires. L'orateur reconnaît que le système des coordonnateurs résidents a un rôle central à jouer dans le fonctionnement du système des Nations Unies à l'échelon national, mais souligne l'importance de l'appropriation et de la direction des processus nationaux de développement par les pays eux-mêmes.

76. Compte tenu de la progression spectaculaire des échanges commerciaux Sud-Sud, du développement persistant de la coopération Sud-Sud régionale et interrégionale et du fait que les apports d'aide Sud-Sud à des conditions de faveur ont atteint 3 milliards de dollars en 2006 (A/62/295, par. 33), l'orateur estime que la coopération Sud-Sud offre un moyen efficace de s'attaquer aux problèmes complexes du développement transnational pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

77. La Thaïlande applique depuis 1975 des programmes de coopération Sud-Sud et s'affirme depuis plus de cinq ans dans son rôle de donateur émergent. En 2005, l'APD de la Thaïlande a atteint 0,13 % de son revenu national brut, c'est-à-dire un niveau comparable à celui des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En étroite collaboration avec ses voisins, la Thaïlande s'emploie à réduire l'écart de développement entre les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le pays a fait des dons de plus de 10 millions de dollars aux pays voisins sous forme de coopération technique bilatérale et versé environ 123 millions de dollars pour des projets dans les transports. L'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique plurisectorielle (BIMSTEC) porte actuellement sur 13 domaines clés. Des négociations ont été engagées en

2004 en vue de la création d'une zone de libre-échange dans le golfe du Bengale. La Thaïlande partage également avec d'autres régions des données sur les pratiques optimales en matière de santé et de gestion.

78. Le Gouvernement thaïlandais attache une grande importance aux partenariats public/privé dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La Fondation Mae Fah Luang s'emploie à reconstituer les forêts détruites, à remplacer la culture du pavot à opium par des projets de remplacement des cultures et à éliminer le traitement, le commerce et la consommation des stupéfiants dans la province septentrionale de Doi Tung. Le Gouvernement procède à des échanges d'informations avec le Gouvernement afghan en vue de réduire la culture du pavot à opium dans ce pays. La Thaïlande a également renforcé son rôle de donateur émergent en créant le Programme de partenariat de pays Thaïlande-PNUD pour 2007-2011.

79. La coopération Sud-Sud ne doit pas se substituer à la coopération Nord-Sud et à l'aide, ou se limiter aux relations entre États. L'Organisation des Nations Unies doit encourager non seulement la coopération entre les pays du Sud, mais aussi un véritable multilatéralisme comportant notamment des partenariats et une action bien coordonnée pour mettre à profit les ressources du Sud. L'Organisation des Nations Unies doit faire office de facilitateur pour le transfert systématique de moyens de planification technique et financière au bénéfice des nouveaux donateurs du Sud. Elle a aussi un rôle décisif à jouer dans l'harmonisation et l'alignement de la coopération en faveur du développement afin de garantir la responsabilisation, la cohérence et des résultats optimaux en matière de développement aussi bien des anciens que des nouveaux donateurs.

80. **M. Mishkorudny** (Biélorus) dit que les activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies constituent un élément clé de la réforme de l'Organisation, étant donné que cette réforme touche les intérêts de tous les pays, et plus particulièrement ceux des pays bénéficiaires de programmes. La délégation du Biélorus est favorable aux réformes rationnelles susceptibles d'accroître réellement l'aptitude de l'Organisation à relever les défis à venir. Cette délégation estime également que les gouvernements des pays bénéficiaires devraient conserver le premier rôle dans l'organisation des activités que prévoient les programmes exécutés par l'ONU dans leurs pays respectifs.

81. Il est souhaitable d'adopter une attitude équilibrée pour ce qui est de l'introduction de modèles de travail uniformes au niveau des pays. C'est ainsi par exemple que dans des pays tels que le Biélorus, où un petit nombre seulement d'institutions des Nations Unies sont représentées, une « petite équipe de pays » a plus d'utilité qu'une « équipe de pays ». Cela étant, les pays en transition ont bien évidemment besoin d'outils complètement différents de ceux qui s'appliquent aux pays les moins avancés.

82. La réforme ne devrait pas faire obstacle à la réalisation de l'objectif fondamental des activités opérationnelles, à savoir l'aide au développement. L'Organisation des Nations Unies ne devrait fournir aux pays bénéficiaires d'un programme une aide pour le renforcement des capacités dans les domaines de droits de l'homme et de la bonne gouvernance que lorsque les pays eux-mêmes lui en font la demande. Il est inadmissible de vouloir appliquer aux pays bénéficiaires d'une aide internationale des critères discriminatoires fondés sur l'évaluation de l'efficacité de leurs politiques économiques nationales, de la gestion des affaires publiques et des régimes en place en matière de droits de l'homme.

83. La délégation du Biélorus souligne l'importance de l'aide pour accroître la sécurité énergétique. Compte tenu du déficit croissant des ressources énergétiques et de la menace que constitue le changement climatique, le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies devraient fournir aux pays bénéficiaires de programmes l'aide nécessaire pour accroître leur accès à d'autres sources d'énergie et aux nouvelles technologies dans ce domaine.

84. La délégation du Biélorus se félicite de l'adoption par consensus du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011. La décision prise à cet égard par le Conseil d'administration du PNUD et le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale constitue une base solide pour la négociation d'une nouvelle résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement.

85. Cette nouvelle résolution devrait préserver le caractère universel, bénévole et gratuit des activités opérationnelles, ainsi que leur neutralité et leur multilatéralisme, et veiller à ce qu'elles puissent répondre aux besoins de développement des pays

bénéficiaires d'une manière souple et conforme à l'évolution des politiques et des priorités de ces pays.

86. La coopération économique entre pays en développement est un domaine prometteur dont toutes les possibilités n'ont pas encore été exploitées. Un moyen d'intensifier cette coopération pourrait consister à créer une base de données économiques unifiées pour la région Sud-Sud, ce qui pourrait faciliter les contacts entre pays en développement en matière d'échanges commerciaux et d'investissements. La délégation du Bélarus invite donc le PNUD à envisager de fournir une aide en vue de la création de cette base de données. Afin de développer la coopération Sud-Sud, il sera nécessaire d'utiliser de façon plus systématique et régulière le système des Nations Unies, en particulier le PNUD. Le développement de la coopération Sud-Sud devrait aussi s'inscrire dans les programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux du PNUD.

87. **M. Sul** Kyung-hoon (République de Corée) dit que le fait que l'examen triennal complet intervienne à mi-parcours entre l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et la date fixée pour leur réalisation lui confère une signification toute particulière. L'orateur se déclare convaincu que l'issue de cet examen imprimera un nouvel élan aux efforts déployés pour atteindre les objectifs.

88. S'il y a lieu de se féliciter de l'accroissement du volume total des moyens de financement dont dispose le système des Nations Unies, le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources est préoccupant. Il importe de déterminer pourquoi les pays donateurs sont plus enclins à contribuer aux autres ressources et envisager le moyen d'améliorer l'adéquation et la prévisibilité à long terme des autres ressources et des ressources complémentaires. La planification stratégique et la gestion axée sur les résultats, parallèlement aux principes de responsabilité et de transparence dans l'ensemble du système des Nations Unies, devraient en fin de compte déboucher sur une augmentation des engagements au bénéfice des ressources de base et des ressources ordinaires.

89. La réussite des efforts de développement dépendra de la mesure dans laquelle les pays en développement seront encouragés à accroître leurs capacités. Le développement des capacités fait intervenir divers facteurs économiques et sociaux. La promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes devrait être un élément indispensable du

développement. Par ailleurs, mises à part l'appropriation et la direction des processus par les pays eux-mêmes, les systèmes, les compétences et les ressources humaines des pays devraient être plus largement utilisés pour l'exécution des programmes de développement.

90. Le programme en matière de développement ne saurait être efficacement mis en œuvre sans la pleine participation des femmes à tous ses aspects. L'instruction et l'égalité des chances pour les femmes sont au nombre des impératifs du développement. A cet égard, la délégation coréenne serait favorable à une exécution plus énergique à l'échelle du système d'un plan d'action sur l'institutionnalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'orateur se félicite des efforts réalisés pour instituer la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents.

91. Le système des coordonnateurs résidents fait partie intégrante du processus de développement dans la perspective du programme « Unis dans l'action » à l'échelon des pays. La délégation coréenne appuie les recommandations du Secrétaire général qui visent à améliorer la sélection et le recrutement, à renforcer la formation et à mettre en œuvre un cadre global de responsabilisation pour les coordonnateurs résidents (A/62/253, par. 42 j)) et reconnaît la nécessité de mieux distinguer le rôle du coordonnateur résident et celui du représentant résident du PNUD (ibid., par. 39).

92. En dernier lieu, en tant que pays en cours de développement, la République de Corée a pleinement conscience de l'importance de la coopération Sud-Sud. Relevant que le taux de croissance du PIB parmi les pays en développement a récemment dépassé la moyenne mondiale, que les échanges Sud-Sud se développent plus rapidement que d'autres, tandis que les flux de capitaux entre pays en développement ont également progressé plus rapidement que les flux Nord-Sud, l'orateur dit que l'examen triennal complet devrait faciliter à l'échelle du système l'appui multilatéral en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

93. **M. Kim** In Ryong (République populaire démocratique de Corée) pense que la coopération Sud-Sud permet aux pays en développement de renforcer leur solidarité et d'atteindre un développement durable par le biais de l'autonomie. Les efforts destinés à promouvoir cette coopération – par exemple les stratégies et les programmes d'action annoncés lors du

Sommet Asie-Afrique de 2005, du deuxième Sommet du Sud et du quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés – atténueraient les aspects préjudiciables de la situation économique mondiale et créeraient de meilleures conditions pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

94. Au cours des dernières années, la coopération économique entre pays en développement a imprimé un nouvel élan aux relations économiques internationales. L'Organisation des Nations Unies devrait appuyer les efforts réalisés par les pays en développement pour renforcer la coopération régionale et interrégionale. La délégation coréenne appuie la recommandation adoptée par la quinzième session du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud en vue d'organiser une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud pour marquer le trentième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement. Il importe également de renforcer le rôle du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en tant que centre de coordination de la coopération Sud-Sud, d'améliorer les stratégies et les mécanismes propres à cette coopération au sein du système des Nations Unies, d'encourager les organismes concernés des Nations Unies à institutionnaliser l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans leurs activités ordinaires, et enfin d'intensifier l'aide internationale pour l'application des mesures relatives à la coopération Sud-Sud.

95. Au cours des dix dernières années et dans le cadre des efforts entrepris pour renforcer la coopération Sud-Sud, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, agissant en étroite collaboration avec le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement et le Groupe spécial chargé pour la coopération Sud-Sud, a formé des experts venus de pays en développement d'Asie et d'Afrique dans des domaines tels que l'agriculture, la science, la technique, les ressources en eau et les centrales hydroélectriques de petites et moyennes dimensions.

96. **M. Sabri** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) dit que la coopération Sud-Sud pourrait constituer un complément important de la coopération Nord-Sud et

que la coopération industrielle Sud-Sud pourrait être particulièrement utile. Le Sud est en passe de devenir un interlocuteur décisif dans l'industrie et le commerce à travers le monde. Sa part dans l'industrie manufacturière mondiale a presque doublé depuis les années 80 et sa part du commerce mondial est passée de 29 % en 1996 à 37 % en 2006. Les échanges Sud-Sud de produits manufacturés progressent parallèlement à un rythme proche de 7 % par an.

97. Les profondes transformations qui sont intervenues dans l'industrie mondiale des produits manufacturés ont renforcé la raison d'être de la coopération industrielle Sud-Sud. L'industrie manufacturière a été internationalisée par le biais de la délocalisation des industries à forte intensité de main-d'œuvre, la sous-traitance et l'utilisation des techniques de l'information et de la communication. Si toutefois un petit nombre de pays en développement dynamiques se sont détachés dans l'économie mondiale, d'autres pays en développement ont été marginalisés, en particulier en Afrique subsaharienne. La coopération industrielle Sud-Sud contribuerait à garantir une plus large répartition des avantages du nouveau système mondialisé pour les produits manufacturés.

98. L'ONUDI est déterminée à redoubler ses efforts en vue de négocier l'instauration d'une coopération efficace entre pays en développement, notamment en créant des centres pour la coopération industrielle Sud-Sud afin de stimuler la constitution de partenariats mutuellement avantageux entre les pays en développement les plus avancés industriellement et les pays les moins avancés.

99. Le premier de ces centres, inauguré en Inde en février 2007, s'intéressera à six domaines industriels clés dans des régions rurales et urbaines, et renforcera la coopération Sud-Sud qui existe déjà entre l'ONUDI et l'Inde. Le mois précédent, l'ONUDI et la Chine ont signé des accords en vue de la création d'un deuxième centre à Beijing et de la création en Chine d'un centre international d'énergie renouvelable qui sera chargé de promouvoir la coopération en matière de techniques hydroélectriques, éoliennes et vertes entre la Chine et l'Afrique subsaharienne en particulier. Les Gouvernements de la Chine et de l'Inde assurent une part importante du financement de ces centres afin de garantir une plus large distribution des avantages de la croissance industrielle. D'autres centres sont envisagés en Afrique du Sud, au Brésil et en Égypte.



100. Souhaitant souligner deux autres aspects de la coopération Sud-Sud qui présentent de l'importance pour le mandat de l'organisation qu'il représente, l'orateur dit que l'ONUDI se félicite d'être partenaire de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), qui joue un rôle important dans le développement de la coopération entre les pays du Sud et entre le Nord et le Sud. L'ONUDI espère beaucoup pouvoir jouer un rôle actif lors de la quatrième conférence qui aura lieu en 2008 (TICAD IV).

101. Le deuxième domaine concerne l'appui aux efforts régionaux d'intégration économique. Une initiative dans ce sens a été le programme de promotion de la qualité lancé par l'ONUDI avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ce programme, qui a bénéficié d'un énorme appui financier de l'Union européenne, part de l'hypothèse que le monde en développement, et plus particulièrement les pays les moins avancés, ne tireront aucun avantage de la mondialisation et de la libéralisation des échanges s'ils n'ont pas de produits exportables compétitifs. En raison des dimensions économiques relativement modestes des pays de l'UEMOA, il serait beaucoup plus avantageux pour eux d'adopter des normes et des systèmes d'accréditation régionaux plutôt que nationaux. Cette méthode de travail contribue à accroître la coopération Sud-Sud, en particulier pour la mise en place de systèmes d'approvisionnement destinés aux petites et moyennes entreprises dans le secteur agroindustriel.

102. L'ONUDI est déterminée à collaborer étroitement avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud afin de promouvoir la coopération industrielle Sud-Sud et, conformément aux directives fixées par ses organes de décision et aux mandats de l'Organisation des Nations Unies, continuera à renforcer ses activités pour promouvoir la coopération Sud-Sud, en s'intéressant tout particulièrement à la manière dont cette coopération pourrait servir les intérêts des pays les moins avancés.

103. En dernier lieu, il signale à l'attention de la Commission une récente publication de l'ONUDI intitulée *Industrial development, trade and poverty reduction through South-South cooperation* (Développement industriel, échanges commerciaux et réduction de la pauvreté par le biais de la coopération Sud-Sud), qui peut être téléchargée à partir du site Web de l'ONUDI.

*La séance est levée à 12 h 55.*